



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
DANS LES LIEUX PUBLICS
ET SUR LA VOIE PUBLIQUE

LE VIRUS
CIRCULE TOUJOURS

ENSEMBLE



ATTENTIFS

SOYONS

RAISONNABLES

ENTRÉE EN VIGUEUR
À COMPTER DU SAMEDI 28 NOVEMBRE



#INFOS
COVID-19

INFOS COVID
0 800 130 000



WWW.CHEVRY-COSSIGNY.COM |   @CHEVRYCOSSIGNY



SUITE AU DECRET DECRET N° 2020-1454 DU 27 NOVEMBRE 2020 DE NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES SONT APPLICABLES À CHEVRY-COSSIGNY POUR ENDIGUER L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.



**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
DANS LES LIEUX PUBLICS
ET SUR LA VOIE PUBLIQUE
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2020/PJ1/92**

DEPUIS LE SAMEDI 28 NOVEMBRE :

• COMMERCES

Les commerces non-essentiels ont rouvert et les services à domicile reprennent jusqu'à 21h, mais dans le cadre d'un protocole sanitaire strict. A Chevry-Cossigny sont concernés les salons de coiffure, les salons d'esthétique, l'agence immobilière. Les commerces de "première nécessités" restent également ouverts.

N'hésitez pas à faire vos achats auprès de nos commerçants de proximité.

• DÉPLACEMENTS

Le confinement est toujours en vigueur.

Pour toute sortie, une attestation doit être remplie (les nouveaux modèles sont à disposition en mairie ou sur le site internet www.chevry-cossigny.com).

Les déplacements pour motif de promenade ou activité physique en extérieur sont permis dans un rayon de 20 kilomètres et pour 3 heures maximum.

Poursuite du télétravail lorsque cela est possible.

• ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES ET EVENEMENTS

La reprise des activités extrascolaires en plein air est autorisée. Elle ne concerne que les activités encadrées à destination exclusive des personnes mineures et les activités physiques et sportives des personnes majeures, à l'exception des sports collectifs et des sports de combat.

L'école Municipale des Sports (cycle Athlétisme en extérieur) rouvre ses portes en extérieur.

Les écuries de Cossigny et le Golf de la Marsaudière rouvrent leurs portes.

Les autres activités sportives, culturelles ou de loisirs restent fermées.

Les événements rassemblant du public sont annulés.

• MÉDIATHÈQUE :

La médiathèque "La Canopée" rouvre aux horaires habituels.

Les dispositifs "Drive et livraison" restent actifs.

**COLLECTE DE JOUETS SOLIDAIRE
SAMEDI 12 DÉCEMBRE DE 10H À 17H
PLACE DU MARCHÉ
APPORTEZ VOS JOUETS À DES ASSOCIATIONS CARITATIVES**

À PARTIR DU 15 DÉCEMBRE (EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION SANITAIRE ET DES ANNONCES GOUVERNEMENTALES)

• DÉPLACEMENTS

Circulation possible sans attestation. Couvre-feu entre 21h et 7h (excepté les 24 et 31 décembre).

• ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Les activités extra-scolaires en intérieur pourront reprendre.

• LIEUX CULTURELS

Les cinémas, théâtres, salles de spectacle pourront rouvrir.

Une troisième étape se dessine pour le 20 janvier, toujours sous réserve du maintien et de l'amélioration de la situation sanitaire, avec notamment la réouverture des restaurants, bars et salles de sports. Le couvre-feu pourra être décalé.

Les lycées, accueilleront la totalité des élèves.

**ASTREINTE 24H24, 7J/7
01.64.05.20.22**



**N° D'URGENCE
15 - 18 - 112 - 114**

**MAINTIEN DU DISPOSITIF
VEILLE SOLIDAIRE POUR
LES PLUS DÉMUNIS ET ISOLÉS.
APPEL QUOTIDIEN
ET VISITE HEBDOMADAIRE.
INSCRIPTIONS AU 01.64.05.20.22**